

DECRET N° 78/193 DU 11 MARS 1978

Portant nomination de Mr. MOUFOUMA-OKIA Marcel,
Agent Technique Principal de 4° échelon en qualité
de Directeur de la Planification au Ministère de
la Santé et des Affaires Sociales.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

Vu l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977;
Vu l'Acte n°005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions;
Vu l'Acte n°001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'organisation et la structuration du Comité Militaire du Parti;
Vu le décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
Vu l'Ordonnance n°035/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo;
Vu le décret n°78/110 du 14 Février 1978 portant organisation du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales;
Vu la décision du Comité Militaire du Partidans sa réunion du 5 Novembre 1977,

DECRETE :

Article 1er. - Monsieur MOUFOUMA-OKIA Marcel, Agent Technique Principal de 4° échelon, de retour de stage est nommé Directeur de la Planification au Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

Article 2. - Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires.

Article 3. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Fait à Brazzaville, le 11 MARS 1978

Par le Deuxième Vice-Président
du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan,

Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre du Travail et de la Justice,
Garde des Sceaux,

Médecin Commandant D.A. MISSONTSA.

Alphonse MOUÏSSOU-POUATI.

Le Ministre des Finances,

Henri LOPES.